

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

***Date de la convocation******Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****Séance du 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents :** Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian BADLOU ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE  
M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

**Absents :** Mme Clara RIGAH ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Didier MARICEL ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA ; M. Florent TREIL

**DELIBERATION N°2022/05/54****SIGNATURE D'UNE CONVENTION****« DISPOSITIF LIVRES A SOI »**

« Des Livres à Soi » est une action initiée par le Salon du Livre et de la Presse pour la Jeunesse de Seine-Saint-Denis et soutenue, à l'échelle nationale par le ministère de la Culture.

Il s'agit d'un dispositif de démocratisation de la lecture, de prévention de l'illettrisme et de maîtrise du français, de soutien à la parentalité et d'inclusion sociale, à destination des familles éloignées du livre et/ou de la langue.

Il a pour objectif de promouvoir l'objet livre au sein des familles et des structures sociales de proximité de favoriser l'appétence pour la lecture dès le plus jeune âge, et à enrichir les relations intrafamiliales. Le dispositif vise à réduire les inégalités et à prévenir l'illettrisme en permettant à des parents en difficulté d'accès à la lecture (en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, FLE) de bénéficier d'ateliers de découverte et de sorties autour de la littérature jeunesse afin de leur permettre de reprendre confiance dans leur capacité à partager des temps autour du livre avec leurs enfants.

L'effort mené aujourd'hui par l'Etat et par la Ville de Lamentin pour le développement de la lecture publique, ainsi que le constat partagé sur la situation de l'accès à la lecture et les priorités d'action à mettre en œuvre dans le champ de la lecture, permettent d'aboutir à la conclusion d'une convention pour l'année 2022-2023.

Par cette convention, l

'Etat, s'engage à travers la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe à :

- Doter la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN d'une malle lecture composée de 37 ouvrages. Cette malle lecture sert d'outil de médiation pour une série d'actions dédiées à la lecture publique et à l'éveil culturel à destination des enfants et de leur famille.
- Fournir une série d'ouvrages à offrir aux enfants qui participeront à une action menée par la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN à l'issue des moments de médiation à la lecture publique. Ces livres offerts sont identiques à ceux présentés dans la malle lecture.
- Assurer l'intégralité du financement du dispositif « Des Livres à Soi » à savoir, l'achat de la malle lecture et l'achat des ouvrages pour les enfants et familles ciblés par l'action.

La Ville de Lamentin, s'engage à travers la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN à :

- Garder l'unicité de la malle lecture reçue dans la mesure où elle est indivisible ce qui sous-entend que les 37 titres de la malle ne peuvent être prêtés ou donnés.
- Par l'intermédiaire de la bibliothécaire du fonds Jeunesse, à établir des rencontres autour de la médiation de la lecture, à élaborer un agenda d'actions, à déterminer et animer les temps forts de l'action, par la lecture et la découverte de l'objet livre.
- Organiser des rencontres rassemblant les enfants et leurs familles au sein de la structure ou en extérieur mais toujours dans le cadre des activités préparées et organisées par la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN. Ainsi, des ateliers parents-enfants de familiarisation aux livres pourront être proposés.

- Fournir à la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe au cours du 2eme trimestre 2023 un bilan avec des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de pouvoir émettre des conclusions quant à l'impact du dispositif.

Le Maire vous propose d'approuver la signature d'une convention entre la Ville de Lamentin et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Livres à soi ».

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité et l'opportunité de lutter contre les inégalités sociales et la malnutrition culturelle, par la mise en place d'actions de lecture publique en faveur d'enfants et de familles, issus particulièrement de territoires bénéficiant d'actions en politique de la ville ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver la signature d'une convention entre la Ville de Lamentin et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Livres à soi ».

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LAMENTIN' with the number '972' and a central emblem. A red ink signature, 'Jocelyn SAPOTILLE', is written over the stamp. A large, loopy red scribble is also present, extending from the signature area.

**Jocelyn SAPOTILLE**